



ACTE 3 – COVID19 – ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET COLLÈGES

DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE ET EN APPLICATION DES NOUVELLES MESURES DEMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT LE 14 JANVIER 2021 POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES, LA COMMUNE DE MEGÈVE RENFORCE LES DISPOSITIFS NÉCESSAIRES POUR ACCUEILLIR AU MIEUX TOUS LES ÉLÈVES DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS ÉMISES PAR LES AUTORITÉS SANITAIRES.

Afin de limiter le nombre de convives à la Fondation Morand Allard, les familles qui ont la possibilité de récupérer leur enfant pour la pause déjeuner sont invitées à le faire.

À compter du 18 janvier 2021, les familles qui souhaitent désinscrire leur enfant en restauration peuvent en faire la demande via le portail famille ou auprès de l'Espace Enfance. Le délai de prévenance des 72h ne sera pas appliqué jusqu'au 05/02/2021.

La restauration scolaire sera organisée exceptionnellement pour tous les enfants de l'école Henry Jacques Le Même dans l'école maternelle Henry Jacques Le Même afin de libérer des espaces de repas dans la salle de la Fondation Morand Allard.

Pour tous les autres élèves, école Saint-Jean-Baptiste et collèges Saint-Jean-Baptiste et Emile Allais, la restauration scolaire est maintenue dans les enceintes habituelles. Des horaires de passage sont définis pour chaque établissement sur une plage d'ouverture entre 11h15 et 14h30. Plusieurs temps d'accueil sont prévus avec des modifications horaires par rapport à ce jour. Les élèves s'installeront par groupe de classe (comme actuellement) avec une table vide pour marquer la distanciation par groupe.

Les modalités d'accueil et les plans d'occupation des tables de la salle du réfectoire sont communiqués aux directeurs d'établissements et principal.

Le supplément du plat du jour ainsi que l'approvisionnement en eau sont toujours proposés à la table de l'élève par les encadrants et le personnel de la restauration. Le passage au débarrassage du plateau se fait par groupe de classe.

Les activités extra-scolaires sportives (piscine, natation, escalade, éveil gymnique, acrobatie) sont interrompues dans leur ensemble. Les activités culturelles et artistiques (théâtre, yoga, anglais, poterie, dessin) organisées à l'école Henry Jacques Le Même et au Panoramic sont maintenues.

L'accueil périscolaire du mercredi se déroule de 8h00 à 18h30 à Meg'loisirs. Les enfants déjeunent sur place. Pour rappel, les adultes ne peuvent entrer dans la salle d'activité, ils doivent récupérer leur enfant à l'entrée en respectant les règles de distanciation.

RAPPEL DES MESURES D'HYGIÈNE

- Port du masque obligatoire pour les enfants dès 6 ans, retiré uniquement à table pour déjeuner.
- Nettoyage fréquent des lignes de self, toutes les 20 minutes environ.
- Désinfection des tables et chaises, notamment aux points de contact (haut de chaises et bas latéral).
- Désinfection des rampes d'escaliers, des poignées de porte et « Fontaine à eau » régulièrement.
- Aération et ventilation des salles de repas à chaque départ de groupes de classe.

IL EST IMPORTANT QUE LES PARENTS EXPLIQUENT À LEURS ENFANTS LES NOUVELLES PROCÉDURES D'ACCUEIL.

Les adultes veillent à la circulation des flux dans le réfectoire et vérifient le respect des gestes barrières (port du masque dès que le jeune se lève de table). Des professionnels du Palais viennent renforcer le service des repas, aider à la distribution, entretenir les tables et participer à la fluidité des circulations extérieures sur la plateforme de la Fondation Morand Allard.



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 00 (appel gratuit)

CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES

MAIRE DE MEGÈVE

MARIKA BUCHET

ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'ENFANCE,
À LA JEUNESSE, À LA FAMILLE, AUX AFFAIRES SCOLAIRES,
À L'ÉDUCATION ET À L'HÉBERGEMENT COLLECTIF